

COMITE FRANÇAIS DES CENTRES

DE DANSE POUR AMATEURS

C.F.C.D.A.

(Siège Social : 22 rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL)

REGLEMENT TECHNIQUE

(la saison de danse commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août suivant)

Tout règlements (CFCDA / AMDF (AL) / LNDP) sont assujettis et doivent être en conformité avec les règlements de l'AMDF et devront être strictement appliqués quelle qu'en soit les dates.

SOMMAIRE

TITRE I : Définition des niveaux	3
TABLEAU.....	4
TITRE II : Passage de médailles	5
TITRE III : Trophée Amateurs.....	6
Chapitre 1 - Danses, tenues et musiques	6
Chapitre 2 - Les concurrents amateurs.....	7
Chapitre 3 - Les Trophées Amateurs.....	9
Chapitre 4 - Le Trophée de France latines, standard et dix danses	11
Chapitre 5 - Les formalités administratives.....	13
TITRE IV : Concours Passion.....	14
TITRE V : Micro Organisation.....	15
ANNEXE 1	16
Figures autorisées	17 à 21
ANNEXE 2	22
CONCOURS PASSION Figures autorisées	22
ANNEXE 3	23
DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TROPHEE DE FRANCE.....	24 à 25
INDEX.....	26
COMPETITION AMDF/AMATEUR LEAGUE.....	27
FORMATIONS DANSEUSES	34

TITRE I : Définition des niveaux

Article 1 - Définition

Les niveaux Débutants (Bronze), Espoirs (Argent), Aspirants (Or), Nationaux (Etoiles d'Or) Internationaux (Platine) sont des épreuves à forme d'examen sans classement pour monter de niveaux, destinées aux élèves des classes moyennes et avancées (style international) standard et latines.

Article 2 - Contenu

Les danses, les figures et les tenues avec lesquelles elles doivent être tentées figurent sur le tableau page 4.

Article 3 - Utilisation

Les professeurs de danse peuvent, s'ils le désirent, utiliser les médailles pour conditionner le passage de leurs élèves dans leur centre de danse d'un degré à l'autre.

TABLEAU

Niveau	Style	Danses	Figures autorisées	Tenue autorisée
DEBUTANT BRONZE	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1) Page 16	Art 8bis page 6
	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Jive	en figures limitées (Cf. Annexe1) Page 16	Art 8bis page 6
ESPOIRS ARGENT	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1) Page 16	Art 8bis page 6
	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures limitées (cf. Annexe1) Page 16	Art 8bis page 6
ASPIRANTS OR	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures limitées (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre
	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures limitées (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre
NATIONAUX ETOILE D'OR	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures libres (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre
	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures libres (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre
INTER NATIONAUX PLATINE	STANDARD	Valse lente Tango Valse viennoise Slow-fox Quick-step	en figures libres (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre
	LATINES	Cha-cha Samba Rumba Paso doble Jive	en figures libres (cf. Annexe1) Page 16	en tenue libre

TITRE II : Passage de médailles

Article 4 - Demande et droits d'organisation

2 semaines minimum avant la date prévue, le centre de danse qui présente des candidats adresse au responsable du calendrier du C.F.C.D.A. :

- Un imprimé (cf. Annexe 3 – page 24) indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues et le nom du ou des examinateurs proposés, accompagné du règlement par chèque du droit d'organisation tel que défini à l'Article 30 du présent Règlement Technique.
- La liste des candidats au passage de médailles accompagnée du règlement par chèque du montant du passage dû par chaque candidat conformément à l' Article 29 du présent Règlement Technique.

Article 5 - Jugement

Les passages de médailles Bronze, Argent sont jugés par un enseignant Moniteur, Professeur ou Maître de danse.

Les passages Or, Etoiles d'Or et Platine sont jugés par un enseignant Maître de Danse de l'A.M.D.F. . Les enseignants qui jugent ces passages doivent obligatoirement être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F., proposés par le professeur du ou des candidats et acceptés par le C.F.C.D.A. Les frais de déplacement, de séjour et de repas de chaque examinateur doivent être pris en charge par le professeur du ou des candidats ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin de l'A.M.D.F.

Article 6 - Organisation et Notation

Les candidats sont présentés sur la piste de danse par groupe de 3 couples maximum par examinateur. L'examineur attribue au danseur et / ou à la danseuse deux notes comprises entre 0 et 10 :

- L'une pour la mesure et l'interprétation musicale.
- L'autre pour la technique générale.

Les feuilles de notation sont préparées par le professeur du centre de danse organisateur de telle sorte que l'examineur n'ait plus qu'à y apposer ses notes et remarques éventuelles, ainsi que la mention « reçu » ou « non reçu ».

Les candidats sont déclarés « reçus » lorsqu'ils obtiennent une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Cependant, une note égale ou inférieure à 3/10 en mesure et interprétation musicale et / ou 4/10 en technique générale sont éliminatoires.

Article 7 - Médailles et Certificats

Les certificats et médailles correspondants seront adressés au professeur après qu'il ait fait parvenir au délégué responsable les feuilles de notes du passage de médailles

TITRE III : Trophée Amateurs

Chapitre 1 - Danses, tenues et musiques

Article 8 - Danses, figures et tenues

Les danses, les figures et les tenues vestimentaires autorisées sont celles correspondantes à la catégorie de l'épreuve (cf. Tableau Article 2 - page 4 – et Annexe 1 page 16). Un couple qui ne respecterait pas cette règle pourrait voir son résultat complètement annulé sur décision à la majorité du jury.

Article 8bis - Tenue autorisée

Danseuse : tenue de ville, tenue de cocktail sans strass.

Danseur : pantalon noir uni avec ou sans poche, taille normale sans empiècement ni décoration.

Enfants moins de 14 ans : tenue lycra autorisée uni ou imprimé non brillant, non pailletée, non strassée

Article 9 - Ordre des danses

Les danses devront être dansées dans l'ordre suivant :

- **Latines** : **cha-cha, samba, rumba, paso-doble et jive**
- **Standard** : **valse lente, tango, valse viennoise, slow-fox et quick step**

Article 10 - Tempii et durées

La cadence de chaque musique doit être conforme aux règlements W.D.C. :

- Valse lente 28 mesures / mn
- Tango 32 mesures / mn
- Valse viennoise 60 mesures / mn
- Slow-fox 28 mesures / mn
- Quick step 50 mesures / mn

- Cha-cha 30 mesures / mn
- Samba 48 mesures / mn
- Rumba 22 mesures / mn
- Paso-doble 56 mesures / mn
- Jive 42 mesures / mn

Pour toutes les danses, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes à l'exception de la valse viennoise et du jive dont la durée doit être d'une minute et trente secondes.

Chapitre 2 - Les concurrents amateurs

Article 11 - Participants

Les deux partenaires d'un couple qui dansent en Trophées Amateurs doivent être titulaires d'une « licence concurrent » en cours de validité telle que définie à l'Article 2 du Règlement Intérieur et être inscrits à un centre de danse membre du C.F.C.D.A.

L'organisateur d'un Trophée Amateur est responsable de l'application du présent article du Règlement Technique.

Au cas où il aurait laissé participer un danseur ou une danseuse non licencié, il serait personnellement responsable de tout accident ou sinistre provoqué ou subi par un non licencié, à l'exclusion de toute responsabilité du C.F.C.D.A.

Article 11bis - Participants AMDF/al

Les compétiteurs AMDF/al doivent posséder une licence CFCD/AMDF/al.

Article 11 ter - Inscription à un Trophée

Le couple devra impérativement être inscrit aux trophées amateurs par l'intermédiaire de son centre de danse avec le tampon et la signature de celui-ci.

L'organisateur d'un trophée amateur est responsable de l'application du présent article du Règlement Technique.

Article 12 - Catégorie de danse – montée de catégorie

Les couples doivent concourir dans la catégorie de la médaille qu'ils préparent. Le passage de niveau permettant d'accéder à la catégorie supérieure sera validé. Dès réception des résultats par le responsable des médailles.

Les examens de niveaux peuvent se passer toute l'année.

Exemple :	Danse en Bronze	- prépare Bronze
	Danse en Argent	- prépare Argent
	Danse en Or	- prépare Or
	Danse en Etoile Or	- prépare Etoile d'Or
	Danse Platine	- prépare Platine

Article 13 - Changement de partenaire

La catégorie de concours est acquise lorsque les deux partenaires sont titulaires de la même médaille. En cas de changement de partenaire, la catégorie de concours correspond à celle déterminée par la catégorie la plus haute.

Le ou la partenaire du niveau inférieur devra passer la médaille du niveau de la catégorie de son ou sa partenaire. La médaille devra être passée avant la date du trophée de France le plus proche

Article 14 - Classes d'âge au jour de la compétition

- Moins de 10 ans : Juvénile 1
- Moins de 12 ans : Juvénile 2
- Moins de 14 ans : Junior 1
- Moins de 16 ans : Junior 2
- Moins de 19 ans : Youth 1
- Moins de 21 ans : Youth 2
- 19 ans et + : Adulte
- 30 ans et + : Senior 1
- 40 ans et + : Senior 2
- 50 ans et + : Senior 3
- 60 ans et + : Senior 4

Les deux partenaires doivent avoir « moins de » ou « plus de » le jour de la compétition.

Article 14bis - Grand Prix de France AMDF/AL (amateur league) Standard et Latines et 10D

Ouvert aux catégories :

- Moins de 10 ans : Juvénile 1
- Moins de 12 ans : Juvénile 2
- Moins de 14 ans : Junior 1
- Moins de 16 ans : Junior 2
- Moins de 19 ans : Youth 1
- Moins de 21 ans : Youth 2
- 19 ans et + : Adulte
- 30 ans et + : Senior 1
- 40 ans et + : Senior 2
- 50 ans et + : Senior 3
- 60 ans et + : Senior 4

Les deux partenaires doivent avoir « moins de » ou « plus de » le jour de la compétition.

En fonction du résultat au Trophée de France Latines, Standard et 10 Danses, le couple 1^{er} des classes d'âge : 19 ans et plus, 30 ans et plus, 50 ans et plus, ne pourra plus participer au Trophée de France CFCDA.

Tout organisateur peut demander l'attribution d'un Grand Prix de France AMDF/AL. Dans le cas où aucun organisateur ne se serait manifesté, le Grand Prix de France AMDF/AL aura lieu conjointement avec les Trophées de France Amateurs CFCDA.

Article 15 - Composition du couple

Dans les classes d'âge « moins de 12 ans » et « moins de 14 ans », les couples peuvent être constitués de deux partenaires de sexe féminin uniquement dans les catégories débutant (Bronze), espoir (Argent) et aspirant (Or).

Chapitre 3 – Les Trophées Amateurs

Article 16 - Titre de la compétition amateur

Les compétitions amateurs locales, régionales ou nationales sont amicales, avec un titre qui ne risque pas de prêter à confusion avec une épreuve officielle et qui doit comporter obligatoirement le nom de « Trophée ».

Article 17 - Demande d'organisation

6 semaines au plus tard avant la date prévue, le centre de danse organisateur adresse au responsable du calendrier du C.F.C.D.A. un imprimé de demande d'organisation (cf. Annexe 3 page 24) indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues, ainsi que les noms du Directeur Technique A.M.D.F., des juges et du Président du jury et du Scrutateur Officiel A.M.D.F.

Cette demande d'organisation doit être accompagnée du paiement du droit d'organisation au profit du C.F.C.D.A. suivant le barème de l'article 32.

Si le Trophée Amateur est organisée conjointement à un passage d'examen de médailles, les droits d'organisation dus pour les deux doivent être cumulés.

Toute demande d'organisation faite pour une date où est déjà prévue l'organisation d'un Trophée de France latines, standard ou 10 danses sera systématiquement refusée.

- a) Commissaire de Piste

Lors de compétitions, définies par tirage au sort, le DTN du CFCDA nommera un commissaire de piste. Celui-ci sera choisi parmi les juges A et directeur technique (art 12/13 RI AMDF). Il sera pris en charge par le CFCDA (art 15 RI AMDF). Son rôle consistera à la vérification de l'application des figures imposées dans les catégories : débutant (BR), espoir (AR) et aspirant (OR).

- b) Dossards

Seuls les dossards de l'AMDF sont autorisés lors des trophées, compétitions du CFCDA. Les professeurs voulant utiliser d'autres dossards (publicitaires, sponsors, etc.) devront faire une demande d'autorisation au CD du CFCDA.

Article 17bis - Règlement pour les organisations de compétitions

Voir Art. 11 du règlement intérieur de l'AMDF

Article 18 - Trophées de Région

Une fois par an, chaque Région peut organiser un « Trophée Amateur de la Région « X ».

Les Trophées Régionaux doivent être organisés séparément pour chaque classe d'âge dans la Région.

Article 19 - Opens

Tous les Trophées (locaux, régionaux ou nationaux) peuvent comporter des épreuves de « catégorie Open » ouvertes à des couples de plusieurs catégories d'une tranche d'âge, ou de plusieurs tranches d'âge, d'une même région, de plusieurs régions ou même de France.

Ils ont lieu conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie la plus élevée de l'Open dès le début de l'épreuve pour les tenues et les figures et au plus tard en ½ finales pour les danses présentées.

Article 20 - Droits d'inscription

Lors de leur inscription à chaque Trophée, les couples acquitteront un droit d'inscription qui leur confèrera un droit d'accès à la salle pour toute la journée de la manifestation.

Ce droit ne devra pas être inférieur à la moitié du prix d'entrée minimum « spectateur ».

Article 21 - Récompenses

Les épreuves opens des Trophées Amateurs doivent comporter des remises de prix en numéraires (chèque ou espèces) pour au moins les trois premiers couples et d'une valeur égale à au moins 3 fois le droit d'inscription pour le couple premier, 2 fois le droit d'inscription pour le couple deuxième et 1 fois le droit d'inscription pour le couple troisième.

Article 22 - Le Jugement

Tous les Trophées Locaux, Régionaux ou Nationaux sont jugés par 5 juges au minimum, majoritairement licenciés au C.F.C.D.A.

Ceux-ci doivent être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F.

Par ailleurs et conformément à l'Article 12 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F., un juge doit se retirer du panel des juges lorsqu'un membre de sa famille proche ou bien lorsqu'une personne vivant sous son toit participe à une épreuve.

Par « de sa famille proche », il y a lieu de comprendre les cousins au premier degré et au-dessus.

Qualifications requises (Article 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.):

- Epreuves débutant, espoir et aspirant (Br. Ar Or) Juges A, B ou C
- Epreuves aspirant, national et international (Or, Et. D'Or et Pl.) Juges A ou B avec majorité de juges A

Le Président du Jury doit être un juge A et / ou un Directeur Technique et scrutateurs (cf. article 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.). Il doit être sur la liste officielle du dernier bulletin AMDF.

L'organisateur doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas des juges et leur verser une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin de l'A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).

ARTICLE 11bis 5 (a) R.I AMDF

Tout professionnel de nationalité française (adhérent ou non adhérent à l'A.M.D.F.) possédant une carte de juge d'un autre pays que la France sera considéré comme démissionnaire du CFPD (AMDF- LNDF- CFCDA - FFCD), s'il en était adhérent

a) Il ne pourra plus représenter la France du CFPD (AMDF-LNDF-CFCDA-FFCD)

Il représentera le pays qui leur a accordé sa carte de juge WDC

b) Il ne pourra plus juger les compétitions nationales françaises (CFCDA/LNDF).

Si ce professionnel, ex-adhérent, souhaite reprendre sa carte de juge français (CFPD/AMDF/LNDF/CFCDA/FFCD), il devra s'engager à en respecter les règlements du (CFPD/AMDF/LNDF/CFCDA/FFCD)

A savoir :

1) Il devra refaire une demande d'adhésion à l'AMDF. Si le C.D. de l'AMDF accepte sa demande, il devra repayer trois années de cotisations plus l'année en cours pour retrouver tous ses droits.

2) Etre à jour de ses licences de juges CFPD (AMDF-LNDF) et WDC depuis au moins trois ans consécutifs plus l'année en cours (cf.R.I. AMDF- art. 11, 12, 13,14 bis).

Article 23 - COMPETITIONS OPEN AMDF/AL

Tous les couples Français qui participent à une compétition AMDF/AL organisée en France doivent être licenciés au CFCDA (sous réserve de ne pas appartenir à une fédération de danse reconnu jeunesse et sport)

Les organisateurs de Trophées Amateurs peuvent postuler à l'attribution d'épreuves internationales dénommées « COMPETITION OPEN AMDF/AL » sous l'égide de « AMDF/AL » du World Dance Council.

Les « COMPETITIONS OPEN AMDF/AL » doivent être ouverts à tous les pays. Ils donnent lieu au paiement d'un droit d'organisation au profit de la C.F.P.D. et du W.D.C.

Au cours des «COMPETITIONS OPEN AMDF/AL », les règlements de l'Amateur League du World Dance Council doivent être appliqués strictement.

La demande d'organisation doit être adressée au Président de l'AMDF/AL qui transmettra au C.F.P.D.

Article 23bis - Invitation des couples Français

Pour toute organisation AMDF/AL, les deux premiers couples vainqueurs des Grands Prix de France seront pris en charge aux mêmes conditions que l'invitation des couples étrangers (gratuité des droits d'inscription – 1 nuit d'hôtel – 1 repas).

Chapitre 4 - Le Trophée de France latines, standard et dix danses

Un Trophée de France organisés Latines / Standard ne peut être accepté que lorsque le 2^{ème} est attribué.

Article 24 – Trophée de France Latines et Standard

Une fois par an, le C.F.C.D.A organise ou attribue le Trophée de France Latines et / ou Standard Amateurs C.F.C.D.A. (individuel ou par équipe).

Le Trophée de France Latines et / ou Standard Amateurs C.F.C.D.A. doit comporter une épreuve par niveau et dans chaque tranche d'âge faisant figurer au moins deux couples. Il peut être organisé séparément ou conjointement.

Lors des trophées de France Latines et/ou Standard, des Grands Prix de France A.M.D.F. (al) W.D.C. pourront être organisés conjointement selon les règles de l'A.M.D.F. (al) avec le C.F.C.D.A.

Pour les nationaux et internationaux en conformité avec l'ART 23. Et 14 bis. (Ci-dessus).

Article 25 - Trophée de France 10 danses

Une fois par an, le C.F.C.D.A. organise ou attribue le Trophée de France Amateurs C.F.C.D.A 10 danses.

Lors du Trophée de France Amateurs organisés C.F.C.D.A. 10 danses, le passage de chaque tour se fait danse par danse. Ainsi tous les couples, quelque soit leur niveau, peuvent participer au trophée de France 10 danses dans leur tranche d'âge.

Il ne sera pas accepté de sous-classe.

Il est toléré que les couples des plus basses catégories ne participent que dans les danses qui figurent au programme de leur niveau.

Article 25 bis - Grand prix de France 10 danses A.M.D.F. (al) W.D.C.

Ceux-ci pourront être organisés, pour les nationaux et internationaux en conformité avec L'art 23 et 14bis. (Ci-dessus).

Article 26 - Nationalité des participants aux Trophées de France

L'un des deux membres au moins d'un couple désirant participer aux épreuves sélectives des Championnats du Monde et d'Europe des Trophées de France doit être de nationalité française.

Article 27 - Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France

Les dossiers de candidature à l'organisation d'un Trophée de France devront être transmis au Directeur Technique du C.F.C.D.A. au plus tard le 30 Octobre de l'année précédant la tenue du Trophée demandé, accompagnés du paiement du droit d'organisation au profit du C.F.C.D.A. suivant le barème de l'Article 32.

Le Comité Directeur se réunit ensuite pour examiner les différentes candidatures et attribue l'organisation des Trophées de France avant le 30 novembre suivant.

Les droits d'organisation accompagnant les dossiers non retenus seront alors restitués.

Article 28 – Organisation Technique

Seule l'organisation commerciale des Trophées de France C.F.C.D.A. sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique des Trophées de France Amateurs C.F.C.D.A. restant sous la responsabilité du C.F.C.D.A.

- **Commission Technique** : lors de la dernière réunion du Comité Directeur du C.F.C.D.A. précédant chaque Trophée de France, une « commission Technique du Trophée de France » est désignée. Cette Commission Technique est présidée par le Directeur Technique du C.F.C.D.A. qui en est membre de droit. Elle comporte en outre trois autres membres du Comité Directeur du C.F.C.D.A. désignée en son sein

Un membre de la commission technique sera chargé du contrôle des figures imposées.

- **Direction Technique** : le Directeur Technique du Trophée de France est le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National du C.F.C.D.A. .

- **Juges et Scrutateurs** : le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur du C.F.C.D.A. la liste des juges constituée en référence à l'Article 30 (à l'exception des deux juges désignés en son sein par le Comité Directeur du C.F.C.D.A. et d'un juge désigné par l'organisateur commercial) et les deux scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).(selon cahier des charges)

Article 29 - Jugement

Les Trophées de France des Amateurs C.F.C.D.A. latines, standard et 10 danses, ainsi que les Trophées Internationaux sont jugés par au moins 9 juges français et étrangers.

Les juges qui auront un membre de leur famille dans le Trophée ne seront pas désignés pour juger le Trophée de France. (Dans le cas de 9 juges).

Dans le cas où un Championnat/Grand Prix de France professionnels de danses standard, latines, 10 danses ou sègues se déroulerait à la même date et même lieu que les trophées de France CFCD, AMDF (al), les juges nommés pour les Championnats / Grand Prix de France professionnels d'une des disciplines, standard, latines, 10 danses ou sègues seront automatiquement désignés pour juger les trophées de France CFCD, AMDF (al) même – s'ils ont déjà jugés – l'année précédente les trophées de France CFCD, AMDF (al). Le nombre de juges reste le même (RT&RI CFCD/AMDF/LNDP) aucune incidence économique. (cf. Article 11 du Règlement Technique de l'A.M.D.F.)

Répartition des juges :

- 4 juges étrangers dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).
- 5 juges français Maîtres de danse de l'A.M.D.F. choisis dans la liste des juges publiés dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F. avec une majorité de juges A et B, dont l'organisateur doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de jugement conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (selon cahier des charges) (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.). Deux de ces juges français doivent être membres du Comité Directeur du C.F.C.D.A.

Dans le cas où le jury est composé de 11 juges, la répartition sera :

- 4 juges étrangers.
- 7+1 juges français (dont 2 membres du Comité Directeur du C.F.C.D.A.).
- Les juges qui auront un membre de leur famille dans le trophée ne jugeront pas les catégories où sont inscrits les membres de leur famille.

Les juges ayant participé au jury d'un Trophée de France d'une discipline (latines, standard ou 10 danses) ne pourront pas figurer dans le jury du Trophée de France de la même discipline de l'année suivante, à l'exception de celui désigné par l'organisateur commercial.

Chapitre 5 - Les formalités administratives

Article 30 - Tarif des médailles

Les tarifs des médailles sont définis suivant le « Taux de Référence » correspondant à la valeur en euro du taux horaires (arrondie à l'euro supérieure) du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en vigueur au 1^{er} septembre.

- Médailles et Certificats de Bronze, Argent et or : 1,5 fois le « Taux de référence » par personne et par discipline
- Médailles et Certificats d'Etoile d'Or et de Platine : 3 fois le « Taux de référence » par personne et par discipline

Article 31 – Tarif des droits d'organisation

Les droits d'organisation sont définis suivant le « Taux de référence » correspondant à la valeur en euro du taux horaires (arrondie à l'euro supérieure) du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en vigueur au 1^{er} septembre.

- Droit d'organisation d'un passage de médailles : 3 fois le « Taux de référence »
- Droit d'organisation d'un Concours Passion : 4,5 fois le « Taux de référence »
- Droit d'organisation d'un Trophée Amateurs : 7,5 fois le « Taux de référence »
- Droit d'organisation d'un Trophée Régional : 7,5 fois le « Taux de référence »
- Droit d'organisation d'un Trophée de France : 30 fois le « Taux de référence »

Si la demande d'organisation est conforme aux règlements du C.F.C.D.A., le délégué responsable des numéros d'agrément communique, dans un délai de deux semaines, un numéro d'agrément que l'organisateur devra faire figurer sur toutes les circulaires, affiches ou publicités accompagnées de la mention « sous l'égide du C.F.C.D.A. ».

Article 32 - Publicité

Les sigles du C.F.C.D.A., de la F.F.C.D. / C.F.P.D. et de l'A.M.D.F. devront figurer sur tout document, publicité, programmes, affiches, etc... lors des Trophées amateurs organisés sous l'égide du C.F.C.D.A., et chaque programme devra obligatoirement comporter un encart sur le C.F.C.D.A., la F.F.C.D. et l'A.M.D.F.

Aucune photo de couples participants à la compétition n'est permise sur la première et la dernière page des programmes et affiches publicitaires.

Titre IV : Concours Passion

Article 33 - Définition

Indépendamment ou conjointement à l'organisation d'un Trophée Amateurs (à l'exception d'un Trophée de France) peuvent être proposés des « Concours Passion ».

Article 34 - Participants

Peuvent participer aux « Concours Passion » toutes les personnes titulaires d'une licence « élève » d'un centre de danse adhérent du C.F.C.D.A. à condition de n'avoir jamais été licenciés « concurrent ».

Article 35 - Danses, figures et tenues

Les « Concours Passion » se dansent en tenue de ville et se déroulent sur une seule danse parmi les 11 danses suivantes :

- Paso doble suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2 p. 22).
- Java suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2 p. 22).
- Valse française suivant le programme de figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F (cf. Annexe 2 p. 22).
- Cha-cha suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Samba suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Rumba suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Jive-rock suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Valse lente suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Tango suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Quick-step suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).
- Valse viennoise suivant le programme de figures autorisées en amateurs débutant Bronze (cf. Annexe 1 p. 16).

Article 36 - Tempii et durées

Pour les tempii, se référer à l'Article 10 du présent Règlement Technique, ou au règlement du Test d'Aptitude de l'A.M.D.F. suivant les danses.

Pour toutes les danses, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes.

Article 37 - Droit d'inscription

Lors de leur inscription au(x) « Concours Passion » d'un Trophée Amateurs, tous les participants (danseurs et danseuses) devront acquitter un droit d'inscription par personne au moins égal au prix d'entrée « public ».

Article 38 - Directeur Technique, Scrutateur et Jury

Les Concours Passion sont organisés dans les mêmes conditions qu'un concours « amateurs débutant Bronze » telles que définies à l'Article 22 du présent Règlement.

Cependant, dans le cas d'une organisation indépendante d'un Trophée Amateurs, la fonction de Scrutateur pourra être assurée par le Directeur Technique ou par l'un des membres du jury choisi conformément à l'Article 17 du présent Règlement Technique.

Article 39 - Formalités administratives

L'organisation d'un Concours Passion nécessite d'effectuer les mêmes démarches administratives que pour l'organisation d'un Trophée amateurs (cf. Article 17) et d'acquitter les mêmes droits d'organisation, sauf s'il s'agit d'une organisation conjointe Trophée amateurs et Concours Passion où les droits ne seront pas cumulés (cf. Article 32).

TITRE V : Micro Organisation

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Article 1 - Définition

Les micros organisations sont ouvertes uniquement au passage de médailles et / ou au Concours Passion et / ou au Trophée débutant Bronze /espoir Argent.

Article 2 - Demande d'organisation

Cf. article 17.

Article 3 - Tarif des droits d'organisation

Barème conforme des droits d'organisation de Trophée de médailles amateurs.

Cf. article 31.

Article 4 - Participants

Les personnes titulaires d'une licence élèves (Concours Passion).

Les personnes licenciées concurrents amateurs débutant Bronze / espoir Argent.

Article 5 - Organisation Technique

L'organisation technique sera sous la responsabilité du candidat organisateur membre du C.F.C.D.A.

Article 6 - Jugement

Les micros-organisations sont jugées par un juge A ou B minimum ou par 3 juges A, B ou C.

Ceux-ci doivent être choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin A.M.D.F.

ANNEXE 1

AVANT PROPOS

Les figures de la liste C.F.C.D.A. sélectionnées ci-après doivent être exécutées dans la technique donnée dans les livres cités ci-dessous :

- **Techniques of LATIN DANCING et supplément** **Walter LAIRD (pour les danses latines)**
- **Technique of BALLROOM DANCING** **Guy HOWARD (pour les danses standard)**
- **Valse viennoise** **René BARSİ (pour la valse viennoise)**

Les figures amateurs espoir Argent peuvent inclure, précéder ou suivre les programmes amateurs débutant Bronze, et les figures amateurs aspirant Or peuvent inclure, précéder ou suivre les programmes amateurs espoir Argent.

Les figures existantes dans une danse peuvent être exécutées dans les autres danses si elles apparaissent dans les livres de référence.

En médaille d'or aspirant, les figures peuvent être exécutées partiellement.

Figures autorisées en amateurs Débutant Bronze Standard

<u>VALE LENTE</u>	<u>TANGO</u>
01 - Right Foot Closed Changed 02 - Left Foot Closed Changed 03 - Natural Turn 04 - Reverse Turn 05 - Whisk 06 - Chasse from Promenade Position 07 - Hesitation Change 08 - Natural Spin Turn 09 - Weave in Waltz Time 10 - Reverse Corte 11 - Forward Lock Step 12 - Backward Lock Step 13 - Back Whisk 14 - Drag Hesitation 15 - Telemark 16 - Open Telemark	01 - Walk Forward 02 - Walk Backward 03 - Progressive Side Step 04 - Rock on Left Foot 05 - Rock on Right Foot 06 - Closed Finish 07 - Closed Promenade 08 - Natural Rock Turn 09 - Basic Reverse Turn 10 - Natural Promenade Turn 11 - Natural Promenade Turn to Rock Turn 12 - Progressive Link 13 - Open Promenade 14 - Outside Swivel after Open Promenade 15 - Brush Tap 16 - Open Reverse Turn Lady Outside Closed Finish or Open Finish 17 - Back Corte 18 - Natural Twist Turn 19 - Telemark 20 - Open Telemark 21 - Wisk and back wisk
<u>QUICK STEP</u>	<u>VALE VIENNOISE</u>
01 - Quater Turn to Right 02 - Running Finish 03 - Progressive Chasse 04 - Forward Lock Step 05 - Natural Turn with Hesitation 06 - Chasse Reverse Turn 07 - Natural Pivot Turn 08 - Natural Spin Turn 09 - Backward Lock Step 10 - Quick Open Reverse 11 - ¼ de tour à gauche 12 - change of direction 13 - Telemark 14 - Open telemark 15 - Wisk and back wisk	01 - Forward Change Right and Left 02 - Natural Turn 03 - Reverse Turn 04 - Backward Change Right and Left

Tenue vestimentaire: Tenue de ville

Figures autorisées en amateurs Débutant Bronze Latines

<u>CHA-CHA</u>	<u>SAMBA</u>
01 - Close Basic 02 - Underarm Turn to Left 03 - Underarm Turn to Right 04 - Spot Turn to Left 05 - Spot Turn to Right 06 - Check from Open CPP 07 - Check from Open PP 08 - Fan 09 - Hockey Stick 10 - Alemana from Fan and Open Position 11 - Shoulder to Shoulder 12 - Hand to Hand avec ou sans 3 Chasses from PP et CPP 13 - Open Hip Twist 14 - Time Step 15 - Open Basic avec ou sans 3 Forward ou Backward Cha-Cha Locks 16 - Hip Twist Chasse 17 - Ronde Chasse 18 - Methods of Changing Feet 19 - Close Hip Twist 20 - Natural Top	01 - Natural Basic Movement 02 - Reverse Basic Movement 03 - Progressive Basic Movement 04 - Samba Whisks Left and Right 05 - Promenade Samba Walks 06 - Side Samba Walks 07 - Stationary Samba Walks 08 - Volta Spot Turn to Right and Left for Lady 09 - Shadow Botafogos 10 - Travelling Voltas to Right and Left 11 - Continuous Volta Spot Turn to Right and Left 12 - Solo continuous Volta Spot Turn to Right and Left 13 - Reverse Turn
<u>RUMBA</u>	<u>JIVE</u>
01 - Basic movement 02 - Underarm Turn to Left 03 - Underarm Turn to Right 04 - Spot Turn to Left 05 - Spot Turn to Right 06 - Check from Open CPP 07 - Check from Open PP 08 - Fan 09 - Hockey Stick 10 - Alemana from Fan and Open Position 11 - Close Hip Twist 12 - Hand to Hand 13 - Natural Top 14 - Open Hip Twist 15 - Basic Movement from Open to Close Hold 16 - Basic Movement from Close Hold to Open Position 17 - Forward and Backward Walks	01 - Basic in Place 02 - Basic in Fallaway 03 - Change of Place Right to Left 04 - Change of Place Left to Right 05 - Change of Hands behind Back 06 - Link 07 - American Spin 08 - Promenade Slow and Quick 09 - Rolling off the Arm 10 - Windmill 11 - Spanish Arms 12 - Whip 13 - Overturned Change of Place Left to Right 14 - Ball Change 15 - Throwaway Whip

Tenue vestimentaire: Tenue de ville

Figures autorisées en amateurs Espoir Argent Standard

<p><u>VALSE LENTE</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze plus</p> <p>17 - Impetus Turn 18 - Open Impetus Turn 19 - Weave from Promenade Position 20 - Wing 21 - Closed Wing 22 - Outside Change 23 - Progressive Chasse to Right 24 - Turning Lock to Left 25 - Double Reverse Spin 26 - Outside spin 27 - Cross hesitation 28 - Fallaway Reverse 29 - Fallaway natural turn</p>	<p><u>TANGO</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze plus</p> <p>19 - Open Reverse Turn Lady-in-Line ClosedFinish 20 - Four Step Change 21 - Fallaway Promenade 22 - Progressive Side Step Reverse Turn 23 - Promenade Link 24 - Outside Swivel after 1 and 2 of ReverseTurn 25 - Back open promenade 26 - Four step 27 - Outside Spin 28 - Fallaway Reverse 29 - Progressif Chasse to Right 30 - Double reverse spin</p>
<p><u>SLOW-FOX</u></p> <p>01 - Feather Step 02 - Feather Ending 03 - Feather Finish 04 - Curved Feather 05 - Back Feather 06 - Reverse Turn 07 - Three Step 08 - Natural Turn 09 - Telemark 10 - Open Telemark 11 - Impetus Turn 12 - Open Impetus Turn 13 - Weave from Promenade Position 14 - Change of Direction 15 - Fallaway Reverse 16 - Natural Twist Turn 17 - Outside Change 18 - Outside Spin 19 - Weave (après 1 à 4 de R.W.) 20 - Double reverse spin</p>	<p><u>QUICK STEP</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze et Plus</p> <p>13 - Progressive Chasse to Right 14 - Tiple Chasse to Right 15 - Telemark 16 - Open Telemark 17 - Double Reverse Spin 18 - Running Right Turn 19 - Wing 20 - Closed Wing 21 - Impetus Turn 22 - Open Impetus Turn 23 - Reverse Pivot 24 - Zig-Zag 25 - Fallaway Reverse 26 - Outside Change 27 - Outside Spin</p>
<p><u>VALSE VIENNOISE</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze</p>	

Tenue vestimentaire: Tenue de ville

Figures autorisées en amateurs Espoir Argent Latines

<p><u>CHA-CHA</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze et plus</p> <p>21 - Turkish Towel 22 - Close Hip Twist Spiral 23 - Cuban Break in Open Position 24 - Cuban Break in Open CPP 25 - Split Cuban Break in Open CPP 26 - Cross Basic 27 - Cuban Break on Same Foot in Shadow Position</p>	<p><u>SAMBA</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze et plus</p> <p>13 - Reverse Turn 14 - Travelling Botafogos 15 - Methods of Changing Feet 16 - Promenade Botafogos 17 - Corta Jaca 18 - Close Rocks on Right Foot and Left Foot 19 - Backward Rocks on Right Foot and Left Foot</p>
<p><u>RUMBA</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze et plus</p> <p>18 - Rope Spinning 19 - Opening Out to Right and Left 20 - Spiral 21 - Curl 22 - Fallaway 23 - Cuban Rocks 24 - Reverse Top 25 - Sliding Doors 26 - Forward Walks in Shadow Position</p>	<p><u>PASO DOBLE</u></p> <p>01 - Sur place 02 - Basic movement (avant et arrière) 03 - Chasses to right and to left 04 - Huit 05 - Sixteen 06 - Attack 07 - Separation 08 - Syncopated Separation 09 - Promenade to Counter Promenade 10 - Grand Circle 11 - Twist turn 12 - Promenade close 13 - La Passe 14 - Spanish Line 15 - Banderilles 16 - Syncopated chasses 17 - Flamenco Taps</p>
<p><u>JIVE</u></p> <p>Figures de médaille de Bronze et plus</p> <p>16 - Fallaway Throwaway 17 - Stop and Go 18 - Change of Place Right to Left with Double Spin 19 - Double Cross Whip 20 - Chicken Walks slow and quick 21 - Curly Whip 22 - Reverse Whip</p>	

Tenue vestimentaire: Tenue de ville

Figures autorisées en amateurs Aspirant OR Standard

- **Valse lente – Tango – Valse viennoise – Quick Step**

Figures de médaille de Bronze + Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

- **Slow Fox**

Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

Figures autorisées en amateurs Aspirant OR Latines

- **Cha cha – Samba – Rumba – Jive**

Figures de médaille de Bronze + Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

- **Paso Doble**

Figures de médaille d'Argent + toutes les autres figures des livres de référence et des examens professionnels A.M.D.F.

NB : les figures peuvent être exécutées partiellement

Figures autorisées en amateurs National Etoile d'OR Standard

- **Valse lente – Tango – Valse viennoise – Slow Fox – Quick Step**

Figures libres

Figures autorisées en amateurs National Etoile d'OR Latines

- **Cha cha – Samba – Rumba – Paso Doble – Jive**

Figures libres

Figures autorisées en amateurs International Platine Standard

- **Valse lente – Tango – Valse viennoise – Slow Fox – Quick Step**

Figures libres

Figures autorisées en amateurs International Platine Latines

- **Cha cha – Samba – Rumba – Paso Doble – Jive**

Figures libres

Tenue vestimentaire : tenue libre de compétition

ANNEXE 2

CONCOURS PASSION

Figures autorisées à l'examen d'aptitude de l'A.M.D.F.

Evaluation des connaissances

▪ TANGO

- Base
- Tour à droite
- Corte à gauche
- Pas progressif
- Tour à gauche déboîté
- Corte arrière assemblé
- Echappé
- Promenade assemblée et déboîtée
- Promenade tournée à droite
- Swivel pivoté à droite – fin assemblée
- Balance
- Double tour à gauche déboîté

▪ PASO DOBLE

- Marche, Promenade
- Promenade tournée à droite
- Promenade déboîtée tournée à droite
- Eventail, Zig-Zag
- Double promenade tournée à droite
- Eventail tourné à droite
- Tour enveloppé

▪ VALSE FRANCAISE

- Tours à droite et à gauche
- Pas de liaison

▪ JAVA

- Base
- Tours à droite et à gauche
- Changements de D à G et de G à D
- Pas courus
- Progressif, déroulé, poursuite

ANNEXE 3

COMITE FRANÇAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS
22 rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL
Présidente : Aude PRAGA
Trésorière : Colette FAGUET
Secrétaire : Delphine FOUCHET Directeur Technique National : François VISELE

DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION

D'UN TROPHÉE DE FRANCE

DU COMITE FRANÇAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS

Conformément à son Règlement Technique, le Comité Français des Centres de Danse pour Amateurs attribue chaque année l'organisation des Trophées de France suivants :

- Danses latines
- Danses standard
- Dix danses

Les personnes qui souhaitent organiser l'un de ces événements doivent en faire la demande préalable en remplissant le formulaire ci-joint, accompagné du règlement du droit d'organisation (cf. Article 31 du Règlement Technique du C.F.C.D.A.).

Après examen de toutes les candidatures par le Comité Directeur du C.F.C.D.A., chaque candidat organisateur sera informé de la suite donnée à son dossier.

En cas de réponse négative, les droits d'organisation seront immédiatement restitués.

Extraits du Règlement Technique

Article 27 -Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France

Les dossiers de candidature à l'organisation d'un Trophée de France devront être transmis au Directeur Technique du C.F.C.D.A. au plus tard le 30 Octobre de l'année précédant la tenue du Trophée demandé, accompagnés du paiement du droit d'organisation au profit du C.F.C.D.A. suivant le barème de l'Article 32.

Le Comité Directeur se réunit ensuite pour examiner les différentes candidatures et attribue l'organisation des Trophées de France avant le 30 novembre suivant.

Les droits d'organisation accompagnant les dossiers non retenus seront alors restitués.

Article 28 – Organisation Technique

Seule l'organisation commerciale des Trophées de France C.F.C.D.A. sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique des Trophées de France Amateurs C.F.C.D.A. restant sous la responsabilité du C.F.C.D.A.

- **Commission Technique** : lors de la dernière réunion du Comité Directeur du C.F.C.D.A. précédant chaque Trophée de France, une « commission Technique du Trophée de France » est désignée. Cette Commission Technique est présidée par le Directeur Technique du C.F.C.D.A. qui en est membre de droit. Elle comporte en outre trois autres membres du Comité Directeur du C.F.C.D.A. désignée en son sein dont les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par le C.F.C.D.A. et les frais de repas par l'organisateur commercial.

Un membre de la commission technique sera chargé du contrôle des figures imposées.

- **Direction Technique** : le Directeur Technique du Trophée de France est le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National du C.F.C.D.A.
- **Juges et Scrutateurs** : le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur du C.F.C.D.A. la liste des juges constituée en référence à l'Article 30 (à l'exception des deux juges désignés en son sein par le Comité Directeur du C.F.C.D.A. et d'un juge désigné par l'organisateur commercial) et les deux scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l'A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F. (cf. Article 15 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F.).

Dossier à envoyer à : Monsieur François VISELE, Directeur Technique National du C.F.C.D.A.
1773 av de la grande armée 83300 DRAGUIGNAN
Tél. : 04 94 67 70 53 /06 62 49 85 00 E-mail : francois.visele@gmail.com

Je, soussigné,

Demande l'organisation d'un Trophée de France : LATINES – STANDARD – 10 DANSES
(Latines et standard peuvent être couplés)
(Rayer la ou les mentions inutiles)

Lieu (nom de la salle)

Adresse

.....

Date

(Dans le cas d'une organisation couplée latines et standard, le Trophée de France doit se Dérouler pendant un week-end de trois jours)

Organisateur Commercial

Adresse

Tél Fax

Directeur technique : le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Directeur Technique National du C.F.C.D.A.

Renseignements complémentaires :

Superficie de la piste de dansem²

Superficie des vestiaires concurrentsm²

Capacité d'accueil du publicplaces

Prix des places :	Tarif 1	euros	type	nombre
	Tarif 2	euros	type	nombre
	Tarif 3	euros	type	nombre

Autres documents à fournir :

- Plan d'accès de la salle faisant figurer la situation de l'hôtel et la gare SNCF
- Brochure de l'hôtel où seront hébergés la Commission Technique et les juges

Autres précisions, motivation :

Fait à , le

Signature

Avis du Comité Directeur du C.F.C.D.A. :

N° d'agrément :

Le D.T.N. François VISELE

INDEX

Article 1 -	Définition	3
Article 2 -	Contenu	3
Article 3 -	Utilisation	3
Article 4 -	Demande et droits d'organisation	5
Article 5 -	Jugement	5
Article 6 -	Organisation et Notation	5
Article 7 -	Médailles et Certificats	5
Article 8 -	Danses, figures et tenues	6
Article 9 -	Ordre des danses	6
Article 10 -	Tempii et durées	6
Article 11 -	Participants	7
Article 11 bis -	Participants AMDF/al	7
Article 11 ter -	Inscription à un Trophée	7
Article 12 -	Catégorie de danse – montée de catégorie	7
Article 13 -	Changement de partenaire	7
Article 14 -	Classes d'âge	8
Article 14 bis -	Grand Prix de France AMDF/AL	8
Article 15 -	Composition du couple	8
Article 16 -	Titre de la <i>compétition amateur</i>	9
Article 17 -	Demande d'organisation	9
Article 17 bis -	Règlement pour organisation de compétitions	9
Article 18 -	Trophées de Région	9
Article 19 -	Opens	9
Article 20 -	Droits d'inscription	10
Article 21 -	Récompenses	10
Article 22 -	Le Jugement	10
Article 23 -	Compétitions Open AMDF/AL	10
Article 23 bis -	Invitation des couples Français	10
Article 24 -	Trophée de France Latines et Standard	11
Article 25 -	Trophée de France 10 danses	11
Article 25 bis -	Trophée de France 10 dansesAMDF/AL	11
Article 26 -	Nationalité des participants aux Trophées de France	11
Article 27 -	Candidatures à l'organisation d'un Trophée de France	11
Article 28 -	Organisation Technique	12
Article 29 -	Jugement	12
Article 30 -	Tarif des médailles	14
Article 31 -	Tarif des droits d'organisation	14
Article 32 -	Publicité	14
Article 33 -	Définition	15
Article 34 -	Participants	15
Article 35 -	Danses, figures et tenues	15
Article 36 -	Tempii et durées	15
Article 37 -	Droit d'inscription	15
Article 38 -	Directeur Technique, Scrutateur et Jury	15
Article 39 -	Formalités administratives	15



Académie des Maîtres de Danse de France

Siège Social: 22, rue Victor-Hugo, 93100 MONTREUIL

Tél. : + 33 (0)1 48 59 21 24 Fax : + 33 (0)1 48 59 00 17

www.amdf.asso.fr Courriel : barsi.rene@sfr.fr

AMDF
Amateur League **AL**

C.F.C.D.A.
Pte Aude PRAGA
AMDF/Amateur league
Pt François VISELE

AMDF
Amateur League **AL**

C.F.C.D.A.

AMDF/Amateur league

REGLEMENT TECHNIQUE

REGISSANT

LES CHAMPIONNATS, LES COMPETITIONS ET GRANDS PRIX

OFFICIELS DE L'AMDF/AMATEUR LEAGUE / WDC

DE DANSES LATINES, STANDARD, DIX DANSES

Novembre 2010

LES SIGLES C.F.C.D.A. C.F.P.D./A.M.D.F.(AL) W.D.C. DEVRONT FIGURER SUR TOUS LES DOCUMENTS : PUBLICITE, PROGRAMMES, AFFICHES, ETC...LORS DES COMPETITIONS AMATEUR ORGANISEES SOUS LEUR CONTROLE (CHAMPIONNAT/GRAND PRIX DE FRANCE, ETC...)

Le bureau de l'AMDF crée une section dénommée (AMDF Amateur League) au sein du C.F.C.D.A. Elle aura son propre fonctionnement et son Comité Directeur de 4 membres qui sera nommé par le bureau de l'A.M.D.F. et qui comprendra : un Président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un Directeur Technique, un représentant de l'A.M.D.F. élu à la (W.D.C. Amateur League) et un membre de droit le (la) président(e) du CFCDA

- Pour être admis à l'A.M.D.F Amateur League (W.D.C.).
- Les couples doivent être licenciés du CFCDA et au minimum de la catégorie Nationale, et Internationale du C.F.C.D.A.
- Le Comité Directeur de la (l'A.M.D.F./AL) se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire et à chaque fois que son Président le convoque. Il assure le suivi et la mise en forme des motions votées par le Bureau de l'A.M.D.F. Il se saisit et commence le traitement des nouveaux sujets qui seront soumis par le Bureau de l'A.M.D.F.
- Les frais de fonctionnement de (l'A.M.D.F. /AL.) signés du Président de (l'A.M.D.F./AL.) sont adressés pour paiement ou remboursement, au Trésorier du C.F.C.D.A. qui les fait approuver par le bureau de l'A.M.D.F
- L'A.M.D.F.A.L. devra se conformer à l'ART 11 du RI de l'A.M.D.F.
- Pour être juge à (l'A.M.D.F./A.L.) il faut être Juges A ou B.
- Les organisateurs doivent être en conformité avec le Cahier des Charges et R T de (l'A.M.D.F.Amateur League.)

Article 1 : Licence de compétiteur

Tout compétiteur AMATEURS doit être en possession de la licence C.F.C.D.A. (A.M.D.F/ A.L.) en Référence : ART : 11 RT (C.F.C.D.A.) ART : 02 RI (C.F.C.D.A.)

Le montant de la licence est valable une saison, et révisable chaque année au 1er Août.

Article 2 : Contrôle

Tout compétiteur (A.M.D.F/A.L.) participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle de (A.M.D.F/ A.L et C.F.CD.A.) devra obtenir une autorisation du Président de (l'A.M.D.F/ A.L.)

Article 3 : Couples comprenant un membre Etranger

Les couples comportant un membre Etranger sont admis à participer aux Championnats / Grands Prix de France (l'A.M.D.F. A.L.) et à représenter la France dans la mesure où ils ne participent pas, la même année, au championnat national fermé d'un autre pays.

Article 4 : Couples étrangers dansant en France

Tout couple composé de deux personnes de nationalité non française (résidant ou non en France) pourra participer à toutes les compétitions organisées en France (sauf les Championnats / Grand Prix de France (A.M.D.F. A L) si les deux membres sont licenciés : (A.M.D.F. A.L.)

En aucun cas, ils ne pourront représenter la France à l'Etranger, quel que soit leur statut.

II - JUGES PROFESSIONNELS : (référence : RI A.M.D.F.)

Article 5 : Conditions

Pour être juge de compétitions. (A.M.D.F. A.L.) Il faut :

- être à jour de sa cotisation A.M.D.F. pour l'année en cours,
- être à jour de sa licence de juge pour l'année en cours (A.M.D.F./W.D.C.)

Article 6 : Classification des Juges

Les juges seront choisis dans la liste des juges A et B (A.M.D.F.)

Avec une majorité de juges A, choisis dans la dernière liste du dernier bulletin AMDF

III - CHAMPIONNAT / GRAND PRIX DE FRANCE ET FRENCH OPEN.GRANDPRIX : (A.M.D.F.amateur League).C.F.C.D.A.

A - ORGANISATION

Article 7 : Conditions

Un Championnat / Grand Prix de France est organisé chaque année en Danses Latines. Standard. Dix Danses.

Il faut un minimum de 2 couples inscrits pour que se tienne un Championnat / Grand Prix de France (A.M.D.F. A.L.)

Article 8 : Autorisation - Redevance

Toute organisation de Championnat / Grand Prix de France ou French Open / Grand Prix / Compétitions est soumise à déclaration et à autorisation préalable demandée à (l'A.M.D.F. A.L.) selon cahier des charges à demander puis à retourner dûment complété au président de (l'A.M.D.F. A.L.). La demande doit être formulée 6 mois à l'avance et accompagnée du droit d'enregistrement.

a)-Demande d'organisations.

3 mois avant la date prévue, le centre de danse organisateur adresse au Pt de (l'A.M.D.F. A.L.) un imprimé de demande d'organisation indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues, ainsi que les noms du Directeur Technique A.M.D.F., des juges et du Président du jury et du Scrutateur Officiel A.M.D.F.

Cette demande d'organisation doit être accompagnée du paiement du droit d'organisation

Toute demande d'organisation faite pour une date où est déjà prévue l'organisation d'un Grand Prix / Championnat / Trophée de France latines, standard ou 10 danses sera systématiquement refusée.

b)-Dossards.

Seuls les dossards de l'AMDF sont autorisés lors des compétitions de (l'A.M.D.F. A.L.) , les professeurs voulant utiliser d'autres dossards (publicitaires, sponsors, etc.) devront faire une demande d'autorisation au CD (A.M.D.F. A.L.)

Article 9 : Attribution de l'organisation d'un Championnat / Grand Prix de France ou French Open/Grand Prix : A.M.D.F. A.L.

En début de saison (Septembre), le Comité Directeur (A.M.D.F. / A.L.) examine les différentes demandes d'organisation des Championnat / Grand Prix de France et du French Open/Grand Prix (A.M.D.F./A.L.) Il choisit, parmi les propositions reçues, celle dont la date, le lieu et les autres détails sont les plus propices à un bon déroulement du Championnat / Grand Prix de France (la salle doit comporter une piste parquetée d'au moins 180 m2)

Tout organisateur peut demander l'attribution d'un Grand Prix de France (A.M.D.F. /A.L.) dans le cas où aucun organisateur ne se serait manifesté .les Championnats / Grands Prix de France (A.M.D.F. /A.L.) pourront être organisés conjointement selon les règles de (l'A.M.D.F./ A.L.) avec les trophées de France C.F.C.D.A.

B - REGLEMENT TECHNIQUE

Article 10: Inscription des couples

Le Président de (l'A.M.D.F. A.L.) fait connaître aux couples de compétiteurs, par courrier, les dates qui ont été retenues pour l'organisation des Championnats / Grands Prix de France.

L'inscription des couples se fait auprès du Président de (l'A.M.D.F. /A.L.) et doit parvenir avant la date limite d'inscription fixée par le Comité Directeur, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être effective, cette inscription doit être accompagnée d'un chèque de prise de dossard. En cas de non-participation d'un couple, le chèque de prise de dossard reste acquis à (l'A.M.D.F. /A.L.); elle ne peut être remboursée que sur décision du Comité Directeur de (l'A.M.D.F. /A.L.) le couple devra impérativement être inscrit aux compétitions par l'intermédiaire de son centre de danse avec le tampon et la signature de celui-ci. L'organisateur d'une compétition (A.M.D.F. / A.L.) est responsable du présent article.

Article 11 : Désignation des juges :

CHAMPIONNAT/ GRAND PRIX DE FRANCE (A.M.D.F/ A.L.)

La désignation des juges se fait en conformité, du Règlement Intérieur AMDF et est proposée au Comité Directeur (A.M.D.F. /AL.) par le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. Les juges doivent être renouvelés tous les ans, pour chaque discipline ; un juge ne pourra donc officier deux années consécutives dans la même discipline. Les juges français sont choisis dans la liste des juges A et B agréés par (A.M.D.F. / A.L.) avec une majorité de juges A.

Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A et / ou un Directeur Technique, de nationalité française.

FRENCH OPEN :(A.M.D.F. A.L.)

Pour les French Open, le jury se compose d'un minimum de 9 juges français et étrangers choisi dans la liste des juges A et B agréés par l'AMDF Avec une majorité de juges A.

Ils officient dans la proportion de 5 juges français 4 juges étrangers, 6 juges français 5 juges étrangers etc. Ils peuvent officier tous les ans à la demande de l'organisateur commercial.

Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A et / ou un Directeur Technique, de nationalité française.

Article 11 bis : Frais de Juges

Les frais de juges sont à la charge de l'organisateur commercial du Championnat / Grand Prix de France / French Open et sont remboursés sur la base minimum fixée par le Règlement Intérieur de l'AMDF.

Article 12 : Organisation Technique

Seule l'organisation commerciale des Grand Prix de France / Championnat / French Open (A.M.D.F./A.L.) sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique . restant sous la responsabilité de (l'A.M.D.F. A.L.)

- **Direction Technique** : le Directeur Technique du Grand Prix/Trophée/French Open est le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Président de (l'A.M.D.F. A.L.)
- **Pour les compétitions agréées A.M.D.F.A.L.** les directeurs techniques sont à choisir dans la liste des directeurs technique professionnels publiés dans le dernier bulletin officiel de l'A.M.D.F.
- **Juges et Scrutateurs** : le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur de (l'A.M.D.F./A.L.) la liste des juges (un juge peut être proposé par l'organisateur commercial) et les scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l' A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F.(selon cahier des charges)

Article 12 bis : Organisation de la soirée

L'organisateur commercial devra faire connaître, les renseignements suivants :

- a) Date - Lieu - Organisateur Commercial,
- b) Liste des responsables :
 - Commission Technique :
 - Directeur Technique,
 - Secrétaire du Directeur Technique,
 - Scrutateur principal,
 - Scrutateur adjoint,
 - Juges,
 - Président du Jury.
- c) Prix d'entrée pour le public.
- d) Horaires d'ouverture des portes et de remise des dossards.
Les horaires des différents passages devront être affichés dans les vestiaires.
- e) Renseignements divers sur la ville : plan et moyen d'accès, hôtels, restaurants, etc. ...

Article 13 : Classes d'âge

GRAND PRIX/CHAMPIONNAT/FRENCH OPEN DE FRANCE.

Standard et Latines et 10D. (A.M.D.F. A.L.)

Catégories :

- Moins de 10 ans : Juvénile 1
- Moins de 12 ans : Juvénile 2
- Moins de 14 ans : Junior 1
- Moins de 16 ans : Junior 2
- Moins de 19 ans : Youth 1
- Moins de 21 ans : Youth 2
- 19 ans et + : Adulte
- 30 ans et + : Senior 1
- 40 ans et + : Senior 2
- 50 ans et + : Senior 3
- 60 ans et + : Senior 4

Les deux partenaires doivent avoir « moins de » ou « plus de » le jour de la compétition.

Article 14 : Droit d'inscription

Lors de leur inscription à chaque compétition, les couples acquitteront un droit d'inscription qui leur conférera un droit d'accès à la salle pour toute la journée de la manifestation. Ce droit ne devra pas être inférieur à la moitié du prix d'entrée minimum « spectateur ».

Article 15 : Résultats

Sur demande de l'organisateur commercial, les notes peuvent être levées après chaque danse ou après toutes les danses de chaque discipline du Championnat / Grand Prix/French Open

Article 16: Récompenses

Les épreuves opens des Compétitions (A.M.D.F. A.L.) doivent comporter des remises de prix en numéraires (chèque ou espèces) pour au moins les trois premiers couples.

Un diplôme (A.M.D.F. A. L./C.F.C.D.A.) est remis à chaque finaliste.

Les frais de récompenses sont à la charge de l'organisateur commercial.

Une coupe ou un trophée est obligatoirement remis au couple vainqueur.

Les prix en espèces sont calculés sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur et sont au minimum. Pour les finalistes, de :

- 1er couple Prix équivalent à 20 fois le tarif horaire,

- 2ème couple Prix équivalent à 15 fois le tarif horaire,
- 3ème couple Prix équivalent à 10 fois le tarif horaire,
- 4è, 5è et 6è
- si 7è et 8ème en finale, les prix sont du ressort de l'organisateur commercial.

Article 17 : Ordre des danses

- Danses Latines : Cha-Cha, Samba, Rumba, Paso-doble, Jive,
- Danses Standard: Valse lente, Tango, Valse Viennoise, Slow Fox, Quick Step,
- Dix Danses : La demi-finale et la finale de danses Standard, puis la demi-finale et la finale de danses Latines

Article 18 : Tempii -Durée

La cadence de chaque danse est conforme aux règlements W.D.C. / league amateurs

Valse Anglaise	28	Cha-Cha	30
Tango	32	Samba	48
Valse Viennoise	60	Rumba	22
Slow Fox	28	Paso-Doble	56
Quick Step	50	Jive	42

Pour toutes les danses, sauf la Valse Viennoise et le Jive, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes; pour la Valse Viennoise et le Jive, la durée est d'une minute trente secondes.

Article 19 : Tenue

La tenue vestimentaire est celle imposée par le règlement League amateur W.D.C./C.F.P.D./A.M.D.F/ A.L.

Article 20 : Jugement

Application du règlement (League Amateur/ W.D.C. / C.F.P.D. /A.M.D.F./A.L.)

Article 21 : Compétions Open A.M.D./A.L.

Tous les couples Français qui participent à une compétition (A.M.D.F./A.L.) organisée en France doivent être licenciés au C.F.C.D.A. / A.M.D.F/ A.L. (Sous réserve de ne pas appartenir à une fédération de danse reconnue jeunesse et sport) Les organisateurs de Trophées / Compétitions Amateurs peuvent postuler à l'attribution d'épreuves internationales dénommées « COMPETITION OPEN A.M.D.F. A.L. » sous l'égide de (A.M.D.F. A.L.) Les « COMPETITIONS OPEN A.M.D.F. A.L. » doivent être ouverts à tous les pays. Ils donnent lieu au paiement d'un droit d'organisation au profit de l'A.M.D.F. / C.F.P.D. et du W.D.C. Au cours des «COMPETITIONS OPEN AMDF/AL», les règlements de l'Amateur League WDC doivent être appliqués strictement.La demande d'organisation doit être adressée au Président de (l'A.M.D.F. A.L.) qui transmettra a (l'A.M.D.F. / C.F.P.D.)

Article 21bis - Invitation.des.couples.Français

Pour toute organisation (A.M.D.F/ A.L.) les deux premiers couples vainqueurs des Grands Prix de France seront pris en charge aux mêmes conditions que l'invitation des couples étrangers.

Article.22 : Publicité

Les sigles du C.F.C.D.A. / F.F.C.D. / C.F.P.D. / A.M.D.F./A.L. devront figurer sur tout document, publicité, programmes, affiches, etc. lors des compétitions organisées sous l'égide de (l'A.M.D.F/ A.L. / C.F.C.D.A.) et chaque programme devra obligatoirement comporter un encart sur le C.F.C.D.A. / F.F.C.D. / A.M.D.F./A.L. Aucune photo de couples participants à la compétition n'est permise sur la première et la dernière page des programmes et affiches publicitaires.

CAHIER DES CHARGES

1) demande d'organisation internationale.

Toute organisation de compétition (A.M.D.F.A.L.) W.D.C. (AL) est soumise à déclaration et autorisation préalable du Président de (l'A.M.D.F. A.L.) W.D.C. (AL) et du Président du (C.F.P.D.) selon le formulaire à remplir et à retourner au président de (l'A.M.D.F. A.L.) accompagné des droits d'organisation.

2) Les compétitions

Les compétitions (A.M.D.F. A.L.) font l'objet d'une classification en fonction de laquelle est fixé le montant des droits.

a) Competition international	A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)	250€
b) Competition world cup	A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)	1600€
c) Competition world championship	A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)	2000€

Le chèque à l'ordre de l'AMDF devra être joint à la demande d'organisation.

3) Les juges

Les juges français devront être en majorités classés A (licenciés A.M.D.F. / L.N.D.P. / W.D.C.) et B (licenciés A.M.D.F. / W.D.C.)

Les juges étrangers devront être licenciés W.D.C.

Compétition reconnue : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)

3 juges étrangers minimum et 4 juges Français minimum.

Compétition internationale) : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)

3 juges étrangers minimum et 4 juges Français minimum.

Competition world cup : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)

4 juges étrangers minimum et 3 juges Français minimum.

4) Le scrutateur principal

Il devra être licencié A.M.D.F. / W.D.C. à jour de cotisation et inscrit sur la dernière liste des scrutateurs A.M.D.F.

5) Le directeur technique

Il devra être licencié A.M.D.F. / L.N.D.P. / W.D.C. à jour de cotisation et inscrit sur la dernière liste des directeurs techniques professionnels A.M.D.F. / L.N.D.P.

PRESIDENT
SECRETAIRE
DIRECTEUR TECHNIQUE
RESPONSABLE INTERNATIONAL
PRESIDENTE CFCDA

FRANCOIS VISELE
DELPHINE FOUCHE
RENE BARS
JOSETTE GERARD
AUDE PRAGA

COMITE FRANCAIS DES CENTRES DE DANSE POUR AMATEURS

**Siège social : 22, rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL
Tél. : +33.(0)1.48.59.21.24 – Fax : +33.(0)1.48.59.00.17
Internet : www.amdf.asso.fr - Courriel : barsi.rene@sfr.fr**

**Membre du World Dance Council (W.D.C.)
Membre fondateur du C.F.P.D., de la F.F.C.D. (C.F.C.D.A. /C.F.D.A.)**

REGLEMENT TECHNIQUE

REGISSANT

LES COMPETITIONS ET CHAMPIONNATS

DE FORMATIONS DE DANSEUSES

(SOUTH AMERICAN SHOW DANCE)

I. REGLES DES COMPETIONS DE FORMATIONS DE DANSEUSES

1) Les danses :

Pour les compétitions de Formations de danseuses en South American Show Dance ; les danses doivent être choisies à partir d'une à 5 danses latines de compétition. Des éléments empruntés à d'autres danses pourront être utilisés pour enrichir et compléter une chorégraphie.

Mais la note A pour le mérite technique sera basé sur la qualité des danses de compétitions choisies.

2) La musique :

Toute invitation pour une compétition de formations doit indiquer aux danseuses quels sont les moyens sonores possibles. Ceux-ci, pour une compétition de show dance ; seront toujours

- a) les disques compacts
- b) les cassettes.

En cas d'utilisation d'autres moyens, tels que DAT, mini Disk, Reel to Reel, et Records, l'organisateur devra être prévenu bien en avance de la compétition, pour s'assurer que ces moyens peuvent être mis en place.

Si un orchestre est prévu, les couples pourront choisir son utilisation, à la discrétion de l'organisateur. La musique devra bien marquer les rythmes de la danse à exécuter qui devra être reconnaissable des juges.

3) La durée :

La durée musicale de la formation doit être de 2 $\frac{3}{4}$ à 3 $\frac{1}{2}$. La durée maximale ne devra sous aucun prétexte être dépassée. Tout dépassement entraînera la disqualification directe.

4) Catégories d'âges :

- Open 16 ans et moins
- Open 16 ans et plus.
- Open 21 ans et plus

5) Composition des formations :

Les formations peuvent être composées à partir de 3 danseuses.

6) Les portés :

Trois portés sont autorisés pendant la durée de la formation. Ils peuvent être exécutés n'importe quand durant le show. Chaque porté ne doit pas excéder 15 secondes. Le point s'applique intégralement pendant l'exécution de n'importe quel porté.

7) La tenue :

Danser en couples (maximum 4 mesures).

8) Costumes et accessoires

Aucun accessoire n'est autorisé pendant l'introduction, la prestation et la sortie. Le choix des costumes des danseuses peut être adapté au thème du show, ou bien le compléter, mais doit rester dans le style Latines.

II. DEROULEMENT DES COMPETIONS DE FORMATIONS DE DANSEUSES

1) Observateur :

Pour toute compétition de Formations il doit y avoir un observateur, lequel aura l'obligation de surveiller l'application des règles et il aura le droit et le devoir de disqualifier les formations qui violeront lesdites règles. Le C.F.C.D.A. devra agréer les observateurs des compétitions de Formations. (A ce jour, René BARSIS est le Président des observateurs). Pour assister cet observateur ; un caméraman équipé d'un magnétoscope ; d'un écran vidéo ou d'une vidéo avec ralenti et arrêt sur image devra être fourni par l'organisateur commercial.

2) La compétition :

Toutes les conditions, y compris l'éclairage, devront être les mêmes pour toutes les formations tout au long du Show ; de l'introduction à la sortie. Préalablement à toute compétition de Formation ; il convient de prévoir une répétition officielle ; durant laquelle toutes les formations bénéficieront d'un temps raisonnable pour répéter leur prestation sur la piste où se déroulera la compétition. Pendant cette répétition, l'ingénieur du son devra être présent et coopératif. La participation à cette répétition est une obligation pour toutes les formations, le président des juges, l'observateur et le caméraman.

Toutes les formations seront filmées au cours de cette répétition, pour servir de preuve ou de support informatique en cas d'infraction aux règles. Si cela se révèle être le cas au cours de la répétition, l'Observateur devra en aviser les formations pour qu'elles aient la possibilité de modifier leur présentation. Une violation aux règles en vigueur conduit à la disqualification directe.

Toute exhibition contraire à l'ordre moral ou portant sur un thème religieux qui serait contraire aux idées religieuses d'origine doivent être bannies de la compétition par l'Observateur.

Toutes les danseuses ou leurs représentants auront le droit d'assister au tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des formations.

Les formations entreront sur la piste pendant une période n'excédant pas 15 secondes.

A la fin de chaque prestation, les formations pourront recevoir leur ovation et marcher sur la piste de danse pendant une période n'excédant pas 30 secondes. Pour leur sortie, les formations pourront utiliser la musique. La durée de passage de la musique pour leur sortie est strictement limitée à la même période de 30 secondes. Pendant l'introduction ; l'exécution et la sortie, la formation devra se trouver seule sur la piste de danse.

3) Notation :

Deux notes seront données pour chaque formation pendant toute la compétition et seront basées sur un jugement propre à l'exécution individuelle de la formation et non par comparaison.

i. mérite technique (A) :

Appréciation de l'authenticité des danses requises en technique Latine.

ii. qualité artistique (B)

Appréciation de l'originalité de l'idée, de la chorégraphie et de l'expression,

- est-elle utilisée pour exprimer la musique dans son intégralité maximale ?
- quelle est l'utilisation du thème de la musique, s'il en existe un ?
- est-ce que les idées sont musicalement et intelligemment utilisées dans la chorégraphie ?
- originalité de l'idée :
 - en rapport avec la musique,
 - en rapport avec la chorégraphie sur une musique particulière,
 - en rapport avec les idées du thème (du point de vue chorégraphique, exécution et choix de l'habillement),
- l'agrément procuré par le public.

Le classement se fera de 1 à 6, 1 étant considéré comme la meilleure place.

Un classement sera attribué à chaque formation par chaque juge. Dans l'éventualité où une égalité de résultat apparaîtrait sur la feuille d'un juge, la meilleure place pour le A donnera le résultat, le Skating System sera utilisé.

4) Jury :

Un minimum de 5 juges doit être sélectionné, plus le Président des observateurs.

5) Conditions financières :

Les conditions financières sont celles du Règlement CFCDA/AMDF.

Application des règles et conditions pour les dépenses des Trophées de France Amateurs.
